

déi Lénk

Motion

Dépôt : David Wagner

Luxembourg, le 16 mars 2021

La Chambre des Députés,

- considérant la résolution du Parlement européen sur le pluralisme et la liberté des médias dans l'Union européenne 2017/2209 (INI) invitant les États membres à prendre des mesures appropriées, comprenant la garantie d'un financement public adapté, pour protéger et promouvoir le pluralisme, l'indépendance et la liberté du paysage médiatique au service d'une société démocratique, y compris l'indépendance et la pérennité des médias de service public et des médias associatifs, dont les médias communautaires, qui sont des éléments clés d'un environnement favorable à la garantie du droit fondamental à la liberté d'expression et d'information;

- considérant que l'Unesco estime que les médias « à vocation communautaire » sont des garants du pluralisme des médias, de la diversité de leur contenu et de la représentation de divers intérêts et groupes sociaux;

- considérant que les médias citoyens permettent d'instaurer un libre dialogue et offrent une tribune aux sans-voix;

- considérant qu'ils ont pour fondements les principes de la prise de parole publique et de la mise en commun des expériences et de l'information;

- considérant la vocation des médias citoyens à contribuer au pluralisme des médias, des sources d'information, et de la représentation de divers intérêts et groupes sociaux;

- considérant l'apport des médias citoyens à l'éducation aux médias ainsi qu'à l'inclusion et la cohésion sociale;

- considérant la priorité qu'accorde le Gouvernement au pluralisme des médias ;

- considérant la mission spécifique des médias citoyens;

- considérant que les médias citoyens n'ont pas leur place dans une loi régissant les médias traditionnels

Invite le Gouvernement

- à créer un cadre légal spécifique pour les médias citoyens qui promeut le développement des médias citoyens au Luxembourg.

David Wagner


Marc Baum
